

Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires : Un appel à projets de 3 millions d'euros sur le bassin Seine-Normandie

Le nouvel appel à projets de l'agence de l'eau Seine-Normandie est ouvert jusqu'au 13 juillet 2017 aux groupes d'agriculteurs, filières économiques, organismes de développement agricoles et collectivités locales. Doté de 3 millions d'euros, il vise à encourager de nouveaux projets collectifs ambitieux pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Les projets retenus pourront bénéficier d'un taux d'aides maximal de 70 %.



La réduction de l'emploi des produits phytosanitaires répond à l'enjeu majeur de protection des ressources en eau, en priorité celles utilisées pour la production d'eau potable, ainsi que des milieux aquatiques et littoraux, sur le bassin Seine-Normandie ; elle contribue à la préservation de la biodiversité.

Pour répondre à ces objectifs, l'agence de l'eau Seine-Normandie lance la seconde édition de l'appel à projets pour soutenir et accompagner des projets innovants et efficaces. Les porteurs de projet peuvent s'adresser aux directions territoriales de l'agence de l'eau.

Poursuivre la dynamique et l'engagement vers le Zéro phyto

Le premier appel à projets a permis de financer 52 initiatives très volontaristes notamment pour accompagner des groupes d'agriculteurs engagés dans des actions collectives territoriales. Le 2nd appel à projets poursuit la dynamique d'accompagnement des agriculteurs et collectivités vers la transition agro-écologique. Certains projets peuvent inclure également des investissements nécessaires aux changements de pratiques culturales.

Qualité de l'eau et phytosanitaires : un défi à relever

Parmi les 480 molécules faisant l'objet de surveillance régulière dans l'eau, les produits phytosanitaires sont très fréquemment détectés tant dans les eaux de surface, que dans les eaux souterraines ou littorales, en particulier les herbicides. Ceci rend nécessaire pour de nombreuses collectivités le traitement de l'eau potable et présente un risque pour les écosystèmes aquatiques. L'observation des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin montre que dès que l'usage de ces produits diminue (interdiction ou réduction), la qualité de l'eau s'améliore sur le long terme.

Il s'agit donc de **promouvoir les actions à la source, de réduction ou suppression des rejets de micropolluant**: c'est un objectif majeur du Comité de bassin Seine Normandie (défi 3 du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau)

S'inscrire dans le challenge national Ecophyto

Le plan national Ecophyto II adopté à l'automne 2015 réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans. Il s'appuie sur les outils structurants mis en place par le premier plan Ecophyto, qui ont montré que la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires était possible, en particulier grâce à des progrès significatifs obtenus par des sites pilotes (tels les fermes DEPHY pour l'agriculture, véritables laboratoires de mise au point de nouvelles techniques). Le principal défi aujourd'hui est de valoriser et de déployer, auprès du plus grand nombre, les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves chez ces pionniers, agriculteurs, collectivités ou particuliers : l'objectif de ce plan est d'ainsi entraîner au niveau national 30 000 nouveaux agriculteurs dans cette dynamique

Les modalités de l'appel à projets

Quels projets sont soutenus ?

1. Accompagner des groupes d'agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des phytosanitaires
2. Développer des filières de productions agricoles structurellement moins consommatrices d'intrants
3. Réduire l'utilisation des phytosanitaires à l'échelle de territoires pour les agriculteurs en activité et les futures générations
4. Préparer les futures générations d'agriculteurs à la réduction de l'emploi de phytosanitaires
5. Investir pour l'implantation de systèmes agroforestiers dans certaines régions
6. Réduire l'utilisation de phytosanitaires chez les particuliers

Toutes les modalités pratiques de l'appel à projets : plaquette, dossier de candidature sont disponibles sur la [page dédiée](#) du site internet

Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers le **13 juillet 2017**

Les critères de sélection

- Lien avec la protection de la ressource en eau
- Ambition du projet au regard des objectifs de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires
- Caractère innovant
- Mise en place de partenariats
- Inscription dans une dynamique de territoire
- Exemplarité et reproductibilité du projet

Les projets seront examinés par les Comités régionaux des financeurs Ecophyto 2.

A propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie – eau-seine-normandie.fr - Fil twitter [@seine_normandie](https://twitter.com/seine_normandie)

L'agence de l'eau Seine Normandie : un établissement public de l'Etat

Elle perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur » et accorde des aides aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui entreprennent des travaux pour mieux gérer les ressources en eau et lutter contre les pollutions.

L'Agence de l'eau agit ainsi comme une mutuelle afin :

- d'assurer la sécurité en approvisionnement en eau
- de protéger le patrimoine naturel
- de réduire les pollutions chroniques et accidentelles
- d'améliorer la gestion et le fonctionnement des ouvrages

Contact presse :

Sylvie BRISSOT

☎ 01 41 20 18 08

✉ brissot.sylvie@aesn.fr

Contact technique :

Julie QUELET, chargée d'études

☎ 01 41 20 18 88

✉ quelet.julie@aesn.fr